



plus de loyer, il paye plus d'impôt de consommation. En un mot c'est surtout lui qui remplit les caisses de l'Etat, alors qu'il devrait au contraire être exonéré, si non complètement, du moins très fortement de toutes les parts contributives qui, sous tous les prétextes, tombent sur lui.

Je demandais tout à l'heure combien MM. Chevsson, Gassier, Javal, Poubelle, Xichet, etc., membres directeurs de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française ont chacun d'enfants. Je leur demandai maintenant combien ils ont de maisons dans Paris. Je leur en souhaite beaucoup... beaucoup de maisons, mais pas beaucoup d'enfants.

Mais je voudrais savoir surtout combien ils logent d'enfants dans leurs maisons, MM. les directeurs de la dite alliance. Ah ! je suis sûr qu'il n'y en a pas beaucoup, car l'enfant est partout la bête noire du concierge dont il saillit les tapis et du propriétaire dont il abîme les peintures. Vous rencontrerez tous les jours des gens à qui leur propriétaire a donné congé, tout simplement parce qu'ils « allaient avoir un enfant ».

C'est monstrueux, mais allez donc l'empêcher. Le charbonnier est maître chez lui et le propriétaire entend l'être autant que le charbonnier.

Mais pendant que M. Bertillon invitait les Français à procrêrer et, chiffres en mains, leur prouvait le danger que leur continence fait courir à la France, un ministre, un jeune, un de ceux que l'on aurait cru plus dans le train, M. Barthou inaugura à Paris la « Maison des dames seules » et devant ces employées de Postes et Télégraphes leur vantait le bonheur de leur vie calme et solitaire.

Tout cela fut dit galamment, spirituellement et même avec émotion et toutes les vieilles filles qu'il écoutaient et toutes les jeunes qui l'admiraient, pensaient toutes comme M. le Ministre, que la vie solitaire est préférable aux tracas, aux misères que le gouvernement laisse peser sur les familles nombreuses. Ces misères, elles avaient voulu, après les avoir connues, étant enfants, les éviter plus tard et c'est avec joie, peut-être aussi avec surprise, qu'elles entendirent un ministre les féliciter de leur egoïsme.

## INFORMATIONS

### Pour les victimes de la sécheresse

MM. Bourelly, Buyat, Astier, Chevasson, Rajon, Vigouroux, de Vins, Morel, Fernand David, Favre et un grand nombre de leurs collègues, ont déposé un amendement tendant à porter de deux à cinq millions le crédit demandé par le gouvernement pour venir en aide aux cultivateurs victimes de la sécheresse en 1906.

### Circulaire contre les fraudeurs

M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, a fait part au Conseil, de l'arrêt que vient de rendre la Cour de cassation et en vertu duquel la loi d'amnistie du 12 juillet 1906, n'est pas applicable aux fraudeurs poursuivis ou condamnés en vertu de l'article 423 du Code pénal. En conformité de cet arrêt, le ministre de la justice a adressé aux procureurs généraux, des instructions annulant la circulaire du 19 juillet 1906 et les invitant à poursuivre immédiatement et rigoureusement, tous les procès engagés contre les fraudeurs et de veiller à l'exécution des jugements rendus.

### Le pape et la séparation

Un de nos confrères parisiens reçoit de son correspondant à Rome la dépêche suivante :

« Le cardinal Coullé et les évêques de Nancy, de Verdun et de Saint-Dié sont attendus incessamment à Rome, où se trouvent déjà les évêques de Tarbes, Cahors, Arras et Rodez. »

Interviewé, un des évêques français a déclaré :

« Vous pouvez assurer que le saint-père est personnellement animé du vif désir de trouver un terrain d'entente. Toutefois, la conscience de son devoir est plus forte que ses désirs, et cette conscience lui commande impérieusement de réclamer : 1° La reconnaissance légale de la hiérarchie ecclésiastique ; 2° la possession des églises par le clergé. »

Puis, parlant du dernier discours de M. Briand, l'évêque ajouta :

« La décision du saint-père, dit-il, fut mûrement réfléchie et pesée ; elle ne peut donc être modifiée par un discours « en l'air » (sic). Sur les deux points déjà indiqués, le pape demeurera irréductible par devoir de conscience. Rien n'est plus logique, au surplus, que cette conduite, car rien évidemment, n'est plus contradictoire que de prétendre respecter la liberté d'une religion dont on refuse de reconnaître le chef. »

Enfin, d'après ce correspondant français, le pape aurait choisi le 6 décembre pour le prochain consistoire.

Il voudrait, en effet, s'expliquer à nouveau avant l'échéance du 11 Décembre sur la loi de séparation et entretenir les évêques de la situation de l'Espagne et de la Pologne allemande.

### Les Cultuelles

La ligue des catholiques de France communique le tableau suivant :

Du 10 au 12 novembre, nouvelles associations cultuelles catholiques formées :

Dans le Gers, à Eauze, chef-lieu de canton ; Roqueleure, Salomon, Projan, Saint-Mézard. — Dans la Seine, Saint-Ouen. — Total 6, qui ajoutées aux 50 déjà formées, donne le nombre de 56.

Nouvelles associations cultuelles en formation : dans l'Aude, 20 ; le Gers, 2 ; le LOT, 1 ; le Rhône, 1 ; la Gironde 1 ; la Meuse, 1 ; la Seine-et-Oise, 1 ; total, 27.

Le Journal officiel publie la formation légale des associations catholiques d'Ingrandes (Indre), Frassinet (Corse), Monlezun (Gers), la Romieu (Gers), Igon (Basses-Pyrénées).

### Les curés et la loi militaire

M. Groussau, député du Nord, a informé M. Briand qu'il lui demanderait, avant la clôture des interpellations en cours, de s'expliquer sur le cas des ecclésiastiques visés par la loi de séparation comme susceptibles d'être rappelés au service militaire.

On sait que la loi du 9 décembre 1905 dispose, par son article 39, que les jeunes gens qui ont obtenu à titre d'élèves ecclésiastiques, la dispense prévue par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, continueront à en bénéficier conformément à l'article 99 de la loi du 21 mars 1905, loi sur le service de deux ans, à la condition qu'à l'âge de 26 ans, ils soient pourvus d'un emploi de ministre du culte rétribué par une association cultuelle et sous réserve des justifications qui seront fixées par un règlement d'administration publique.

On sait, d'autre part, que le règlement en question prescrivait que le certificat devait être visé par le ministre avant le 15 octobre et que le ministre a reporté jusqu'au 15 décembre le délai pour accorder son visa, de manière à constater la situation des ecclésiastiques visés par la loi.

M. Briand a répondu à M. Groussau que pour les jeunes gens âgés

de moins de 26 ans il paraissait qu'on dût les rappeler au service militaire, mais que ceux qui avaient atteint l'âge de 26 ans possédaient des droits acquis dont il n'était pas en son pouvoir de les priver.

Le nombre des jeunes gens visés par l'article 39 s'élève à un peu plus de 6.000. Il y en a environ 1.500 à 1.800 ayant atteint 26 ans et de 4.000 à 5.000 de moins de 26 ans et, par suite, susceptibles d'être appelés sous les drapeaux.

## Petites Nouvelles

Les éléments catholiques de Saragosse préparent un grand pèlerinage à Lourdes, sous la conduite de divers prélats.

On annonce que les pièces divisionnaires d'argent, à l'effigie de Napoléon III, vont être prochainement démontées.

On signale l'importance des nouvelles bases navales que le Japon vient d'établir en Corée, notamment à Tchinhai et à Port Lazaret. Le Japon semble prendre ainsi une situation absolument prépondérante dans toute cette région.

On mande de Berne que la commission des douanes du Conseil national a décidé de proposer la ratification du traité de commerce avec l'Espagne.

De nombreux fabricants de conserves de la Galice ont décidé de refuser l'accès de leurs usines à la commission d'études japonaise, qui a l'intention également de visiter les fabriques françaises de Bretagne.

Le Conseil de l'ordre de la Franc-Maçonnerie a blâmé les francs-maçons qui pactisent avec les cléricaux dans les luttes électorales.

## CHRONIQUE LOCALE

### A l'ex-frère Giffard

Ainsi donc, le cas de l'ex-desservant de St-Rémy, l'abbé Cabanel est oublié.

Il ne reste plus en présence, que son défenseur, C. Moy, du Quercinois et nous.

Mais nous sommes à demander qui est, C. Moy !

Nous le demandons à tous les échos, et le silence règne sur toute la ligne.

C. Moy menace bien : si dit-il, si ajoute-t-il, si répète-t-il, si conclut-il, si nous étions, si nous faisons, si nous disions... mais il n'y a que des si.

Ce n'est pas grand-chose, on l'avouera. Et cependant C. Moy parle de don quichottisme ; or il écrit dans son entrefilet dernier : « Si (toujours) des si ! M. l'abbé Cabanel avait été mon parent, même au 50° degré, le rédacteur en chef du « Journal du Lot », n'attendrait plus ce qu'il réclame aujourd'hui avec cette superbe impatience qui caractérise les « petits toutous. »

Eh bien, vrai, C. Moy veut rire ou il ne comprend pas... à moins qu'il ne comprenne trop.

Il comprend trop.

Pourquoi en effet, ne se substituerait-il pas à ceux qu'il a la prétention de défendre ?

Pourquoi ne se déplacerait-il pas — car il doit être loin de Cahors, puisque ses réponses paraissent 4 jours après la publication de nos entrefilets, — pour venir se faire le justicier des prêtres qui ont jeté le froc aux orties. C'est bien simple : c'est

n'ai-je rien fait pour, ni rien contre les tendances de cette jeune âme ; mais je vous ai déjà nommé dans mon cœur son père spirituel.

Ceci vous sera compté par Dieu, je l'espère, répondit l'abbé Chaperon en frappant doucement ses mains l'une contre l'autre et les élevant vers le ciel comme s'il faisait une courte prière mentale.

Ainsi, dès l'âge de six ans, la petite orpheline tomba sous le pouvoir religieux du curé, comme elle était déjà tombée sous celui de son vieil ami Jordy.

Le capitaine, autrefois professeur dans une des anciennes écoles militaires, occupé par goût de grammairie et des différences entre les langues européennes, avait étudié le problème d'un langage universel. Ce savant homme, patient comme tous les vieux maîtres, se fit donc un bonheur d'apprendre à lire et à écrire à Ursule, en lui apprenant la langue française et ce qu'elle devait savoir de calcul. La nombreuse bibliothèque du docteur permit de choisir entre les livres ceux qui pouvaient être lus par un enfant et qui devaient l'amuser en l'instruisant. Le militaire et le curé laissaient cette intelligence s'enrichir avec l'aisance et la liberté que le docteur laissait au corps. Ursule apprenait en se jouant. La religion contenait la réflexion. Abandonnée à la di-

que les petits toutous dont parle C. Moy aboient de loin et cachés.

Nous, nous parlons en face et nous ne sommes le chien couchant de personne. Nous ne menaçons jamais, et nous prenons toujours une entière responsabilité de ce que nous disons, de ce que nous faisons : nous ne nous cachons pas.

C'est la différence qu'il y a entre nous et C. Moy.

Et tout cela ne rend pas à la paroisse de St-Rémy, son ex-desservant, l'abbé Cabanel.

LOUIS BONNET.

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS

On sait que dans la séance de mardi, la Chambre a voté à une majorité considérable un ordre du jour de confiance dans le gouvernement, à la suite de la discussion de la loi sur la Séparation.

Sur les divers ordres du jour, voici les votes de nos députés :

Sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Lefas (ordre du jour approuvé par toute la droite), les votes de nos députés ont été :

Contre : MM. Bécay et Malvy.  
POUR : M. Munin-Bourdin.

Cette ordre du jour n'a recueilli que 120 voix contre 431 !

Sur la première partie de l'ordre du jour de M. Maujan ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement... » ont voté :

Pour : MM. Bécays et Malvy.  
M. Munin-Bourdin s'est abstenu.

Sur la deuxième partie de l'ordre du jour Maujan ainsi conçu :

« Confiante en sa fermeté pour assurer l'application intégrale de la loi de séparation et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Ont voté :

Pour : MM. Bécays et Malvy.  
M. Munin-Bourdin a voté contre.

Sur l'ensemble de l'ordre du jour Maujan ont voté :

Pour : MM. Bécays et Malvy.  
Contre : M. Munin Bourdin.

Enfin M. Munin-Bourdin a pris une attitude nettement hostile au ministère !

On voit que les observations qui lui furent adressées probablement par M. Béral son chef et par les cléricaux de Cahors, à la suite de ses diverses attitudes chèvre et chou ont porté juste.

M. Munin-Bourdin est aujourd'hui dans son vrai parti.

### Treasury

On annonce que M. Héli-Devals, ancien préfet du Lot, est nommé Trésorier-payeur général à Privas (Ardèche).

### Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Clauzoles, ancien notaire, ancien greffier en chef près le tribunal de Murat, beau-père de notre compatriote et ami M. Bruel, banquier à Cahors.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à M. et M. Bruel l'expression de nos plus sincères condoléances.

### Plants américains

Les propriétaires du département sont informés que l'administration préfectorale tient gratuitement à leur

disposition des plants américains provenant de la pépinière départementale. Ces plants comprennent 30.000 boutures et appartiennent à plusieurs espèces. Les demandes devront être adressées à M. le professeur départemental d'agriculture, directeur de la pépinière à Cahors, avant le 1<sup>er</sup> décembre prochain, dernier délai.

### Aviron Cadurcien

Les membres de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 17 novembre 1906, à 8 h 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli).

### Ordre du jour

Election d'un Vice-président.  
Questions diverses.

Le Président,  
D<sup>r</sup> AYMARD.

### Les gourdonnais à Paris

La circulaire ci-dessous a été adressée aux compatriotes de l'arrondissement de Gourdon résidant à Paris :

Monsieur et cher Compatriote,  
Au nom d'un groupe d'originaires de l'arrondissement de Gourdon, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un banquet démocratique est organisé le mardi 4 décembre 1906 à 7 heures 1/2 du soir, dans les salons de l'Hôtel Moderne, Place de la République, pour fêter la victoire républicaine de nos amis MM. Cocula, sénateur et Malvy, député.  
Ce banquet sera présidé par M. Charles Deloncle, député de la Seine, Inspecteur général honoraire de l'Agriculture, Chevalier de la Légion d'honneur, assisté de M. Maurice Sarrau et de plusieurs personnalités politiques.  
Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer nos sentiments de parfaite sympathie.

### Le Comité d'organisation :

Sémirot, Jean, Baffos, avocat, Bescot, Pons, Margis, Cocula, Barthes, Meulet, Lalo, Lamothe, Ganiayre, F. Vialle.

Le prix du banquet est fixé à 6 fr.

On trouvera des cartes chez les organisateurs jusqu'au 28 novembre ; ou envoyer les adhésions jusqu'au 30 novembre, à M. Jean Sémirot, 188, rue d'Allemagne, Paris.

Tous les amis seront accueillis avec plaisir.

### Théâtre de Cahors

C'est irrévocablement le 20 Novembre que nous aurons la sensationnelle représentation des *Deux Gosses*.

Le colossal succès de cette pièce, qui fit courir tout Paris, la province et l'étranger, nous donne la certitude qu'il en sera de même ici, avec l'interprétation de premier ordre annoncée par l'affiche.

M. Person-Dumaine (Kerlor), a laissé de brillants souvenirs dans le Prince, de *Résurrection*, Napoléon, de la Belle *Marseillaise*, le *Duel*, etc. Il a de qui tenir, étant nouveau de Dumaine, un des meilleurs acteurs de notre époque, et le jeune artiste marche sur les traces du célèbre comédien.

M<sup>lle</sup> Rosa Meurville, dans le rôle d'Hélène de Kerlor. M. Angélot, d'Albeize, qui se fit applaudir dans la tournée du *Secret de Potchinellet*, ainsi que les deux gosses, M<sup>lle</sup> Jane Wilfrid, Claudinet, et Mlle Théodora, Fanfan.

M<sup>lle</sup> Heller, des Nouveautés et de Trianon, jouera Carmen, M<sup>lle</sup> Le Cointe, Zéphirine.

Quant au rôle pittoresque de la Litmace, nous le reverrons avec plaisir interprété par M. Albert CHARTIER, aussi excellent comédien qu'habile improvisateur.

Il est fort rare de pouvoir réunir un ensemble aussi remarquable et aussi homogène. La mise en scène sera à la hauteur de l'interprétation ; décors, accessoires nouveaux.

L'itinéraire étant arrêté, il ne sera donné qu'une seule représentation

dans notre ville, hâtons-nous de louer nos places pour cette intéressante soirée.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 14 Novembre, 1 h. 30 s.

### Banquet socialiste

Les députés du groupe socialiste parlementaire offriront vendredi soir à MM. Briand et Viviani un banquet. M. Millerand a adhéré marquant ainsi son entrée dans le groupe socialiste indépendant.

### Le Pape et la Séparation

Une dépêche de Rome assure que le pape approuve l'initiative prise par le cardinal Lecot pour former une association destinée à recueillir les souscriptions permettant l'exercice du culte.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 15 novembre, 1 h. 40 s.

### Double arrestation

Le Parquet de Tunis a arrêté hier le nommé Argaud, receveur des contributions et un ancien négociant nommé Gilles, inculpés de vol de la caisse de mobilisation contenant 193.000 francs.

### A Tanger

Le dernier Marocain coupable d'agression contre les marins du « Galilée » a été incarcéré aujourd'hui à Tanger.

### Les évêques français à Rome

Les évêques français sont attendus à Rome ; ils viennent solliciter du Pape de rechercher une transaction au sujet de l'application de la loi de Séparation.

AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

#### Le Montat

Election municipale. — Le 4 novembre une élection municipale pour remplacer 3 conseillers décédés a eu lieu au Montat. Un seul candidat a posé sa candidature, M. Paul Cazaly ; il a été élu par 72 voix sur 142 votants.

MM. Dalet et Cubaynes, qui n'étaient pas candidats, ont obtenu néanmoins le premier 54 voix et le second 53 voix.

Dimanche dernier une nouvelle élection a eu lieu.

M. Dalet a obtenu 94 voix.  
M. Cubaynes, 60 voix.

#### Valrouffé

Vente d'un noyer. — Il a été procédé le 7 novembre, à la mairie de Valrouffé, à la vente d'un noyer appartenant à la commune.

Cet arbre qui aurait été planté vers l'année 1750, mesurait 3 mètres de circonférence et avait une hauteur de tronc de 4 mètres 30 environ.

Plusieurs soumissions ont été déposées par des marchands de bois de la région.

M. Imbert, de Lascabanes, ayant fait l'offre la plus avantageuse pour la commune, a été déclaré adjudicataire moyennant le prix de 280 francs.

FLEUILLETON DU « Journal du Lot » 15

## URSULE MIRQUËT

Par H. DE BALZAC

### PREMIÈRE PARTIE

#### LES HÉRITIERS ALARMÉS

Leur expérience, leur indulgence, leur patience, toutes les acquisitions de la vie, ce trésor si péniblement amassé, ils se livrent à cette jeune vie par laquelle ils se rajeunissent, et suppléent alors à la maternité par l'intelligence. Leur sagesse, toujours éveillée, vait l'intuition de la mère ; ils se rappellent les délicatesses qui chez elle sont de la divination, et ils les portent dans l'exercice d'une compassion dont la force se développe sans doute en raison de cette immense faiblesse. La lenteur de leurs mouvements remplace la douceur maternelle. Enfin, chez eux comme chez les enfants, la vie est réduite au simple ; et, si le sentiment rend la mère esclave, le détachement de toute passion et l'absence de tout intérêt permettent au vieillard de se donner en entier. Aussi n'est-il pas rare de voir les enfants s'entendre avec des vieilles gens. Le vieux militaire, le vieux curé, le vieux

docteur, heureux des caresses et des coquetteries d'Ursule, ne se lassait jamais de lui répondre ou de jouer avec elle. Loin de les impatienter, la pétulance de cette enfant les charmait, et ils satisfaisaient à tous ses désirs en faisant de tout un sujet d'instruction. Ainsi cette petite grandit environnée de vieilles gens qui lui souriaient et lui faisaient comme plusieurs mères autour d'elle, également attentives et prévoyantes. Grâce à cette savante éducation, l'âme d'Ursule se développait dans l'asphère qui lui convenait. Cette plante rare rencontra son terrain spécial, aspira les éléments de sa vraie vie et s'assimila les fots de son soleil.

Dans quelle religion élèverez-vous cette petite ? demanda l'abbé Chaperon à Minoret quand Ursule eut six ans.

Dans la vôtre, répondit le médecin.

Athée à la façon de M. de Wolmar dans la *Nouvelle Héloïse*, il ne se reconnaît pas le droit de priver Ursule des bénéfices offerts par la religion catholique. Le médecin, assis sur un banc au-dessous de la fenêtre du cabinet chinois, se sentit alors la main pressée par la main du curé.

Où, curé, toutes les fois qu'elle me parlera de Dieu, je la renverrai à son ami Saron, dit-il en imitant le parler enfantin d'Ursule. Je veux voir si le sentiment religieux est inné. Aussi

souvent dans les maisons les plus riches, contrariée par d'imprudents serviteurs. La Bougival, sermonnée à ce sujet et trop simple d'ailleurs d'esprit et de caractère pour intervenir, ne dérangeait point l'œuvre de ces grands esprits. Ursule, créature privilégiée, eut donc autour d'elle trois bons génies à qui son beau naturel rendit toute tâche douce et facile. Cette tendresse virile, cette gravité tempérée par les sourires, cette liberté sans danger, ce soin perpétuel de l'âme et du corps, firent d'elle, à l'âge de neuf ans, une enfant accomplie et charmante à voir. Par malheur, cette trinité paternelle se rompit. Dans l'année suivante, le vieux capitaine mourut, laissant au docteur et au curé son œuvre à continuer, après en avoir accompli la partie la plus difficile. Les fleurs devaient naître d'elles-mêmes dans un terrain si bien préparé. Le gentilhomme avait, pendant neuf ans, économisé mille francs par an, pour léguer dix mille francs à sa petite Ursule, afin qu'elle conservât de lui un souvenir pendant toute sa vie. Dans un testament dont les motifs étaient touchants, il invitait sa légataire à se servir uniquement pour sa toilette de quatre ou cinq cents francs de rente que rendrait ce petit capital. Quand le juge de paix mit les scellés chez son vieil ami, on trouva dans un cabinet où jamais il n'avait laissé pénétrer personne, une grande quantité de

joujoux dont beaucoup étaient brisés et qui tous avaient servis, des joujoux du temps passé pieusement conservés, et que M. Bongrand devait brûler lui-même, à la prière du pauvre capitaine. Vers cette époque, elle dut faire sa première communion. L'abbé Chaperon employa toute une année à l'instruction de cette jeune fille, chez qui le cœur et l'intelligence, si développés, mais si prudemment maintenus l'un par l'autre, exigeaient une nourriture spirituelle particulière. Telle fut cette initiation à la connaissance des choses divines, que, depuis cette époque où l'âme prend sa forme religieuse, Ursule devint la pieuse et mystique jeune fille dont le caractère fut toujours au-dessus des événements, et dont le cœur domina toute adversité. Ce fut alors aussi que commençait secrètement entre cette vieillesse incrédule et cette enfance pleine de croyance une lutte pendant longtemps inconnue à celle qui la provoqua, mais dont le dénouement occupait toute la ville et devait avoir tant d'influence sur l'avenir d'Ursule, en déchaînant contre elle les collatéraux du docteur.

Pendant les six premiers mois de l'année 1824, Ursule passa presque toutes ses matinées au presbytère. Le vieux médecin devina les intentions du curé.

(A suivre)

**Cabrerets**  
**Changement de foire.** — Par arrêté préfectoral en date du 27 octobre la commune de Cabrerets est autorisée à transférer au 21 de tous les mois les foires qui se tiennent au chef-lieu de cette commune le troisième lundi de chaque mois et à maintenir la foire du 9 mai.

**Lugagnac**  
**Changement de foire.** — Par arrêté préfectoral en date du 29 octobre, la commune de Lugagnac est autorisée à transférer au 22 mai la foire qui se tient au chef-lieu de cette commune le 7 du même mois.

**Promilhans**  
**Changement de foire.** — Par arrêté du 28 octobre, la commune de Promilhans est autorisée à transférer au 14 février, 14 mai, 14 août et 14 novembre les quatre foires qui se tiennent au chef-lieu de cette commune le lundi de Quasimodo, le 30 juin, le 30 septembre et le 15 décembre.

**Puy-l'Évêque**  
**Vaccin.** — M. Rouma, docteur en médecine, vaccinateur cantonal, procédera à la vaccination des enfants dans les communes ci-après, savoir :  
Le 21 novembre à Floressas à 1 h. 1/2 du soir, à Sérignac à 2 h., à Mauroux à 3 h., à Lacapelle-Cabanac, à 3 h. 1/2.  
Le 22 novembre à Duravel à 2 h. du soir, à St-Martin-le-Redon à 3 h., à Montcabrier à 3 h. 1/2.  
Le 23 novembre à Soturac à 2 h. du soir, à Touzac à 3 h., à Vire à 3 h. 1/2.  
Le 24 novembre à Lagardelle à 2 h. du soir, à Pescadoires à 2 h. 1/2, à Grézels à 3 h.  
Le 25 novembre à Puy-l'Évêque à 9 h. du matin.  
Le 26 novembre à Prayssac à 2 h. du soir.

**Vire**  
**Fédération républicaine.** — Dernièrement, les membres de la Fédération républicaine de la commune de Vire étaient convoqués en assemblée générale.

L'ordre du jour était le suivant : Compte rendu du congrès du 7 octobre ; mesures à prendre pour l'écoulement des vins.

Ce comité, bien que de formation assez récente, entre dans une voie que nous ne saurions trop encourager dans l'intérêt de nos campagnes. A côté de l'œuvre politique qui reste intangible, elle greffe une œuvre utilitaire.  
M. Rougié, instituteur en retraite, ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour de la réunion et, avec l'autorité morale qui le distingue, il dit qu'il ne suffit pas de faire œuvre de bons républicains en politique, mais encore qu'il faut montrer à tous que les vrais démocrates savent être, à l'occasion, des hommes utiles à leurs concitoyens, qu'ils savent s'unir pour la défense de leurs intérêts comme sous l'égide des lois républicaines. M. Rougié donne ensuite la parole au citoyen Savy, secrétaire de la Fédération républicaine.

Celui-ci en une causerie familiale, rend compte du congrès du 7 octobre. Il trace de cette réunion des délégués radicaux de l'arrondissement un tableau sincère.  
C'est l'union de toutes les forces vraiment démocratiques de l'arrondissement sortie de cette journée mémorable ou plutôt affirmée. L'union dans l'insuccès, il est vrai, hélas ! Mais n'est-ce pas précisément dans l'adversité que les énergies se retrempe, que plus sûrement elles peuvent mesurer leurs forces vives et préparer les grandes victoires, des victoires définitives.

D'ailleurs, à Vire, dans l'arrondissement, comme dans la France entière, la démocratie s'est mise résolument en marche. Elle a compris que l'œuvre politique touchait à sa fin et qu'il fallait s'atteler résolument à l'œuvre sociale.  
M. Clemenceau a pour cette œuvre l'entière confiance de la démocratie paysanne. Les républicains de Vire ne lui marchandent pas leur modeste concours.

Une discussion amicale s'engage ensuite au sujet des mesures à prendre pour l'écoulement des vins. Quelques caves sont vendues, d'autres ont promis d'achat.  
Il est décidé pour les autres qu'on fera procéder à l'analyse d'échantillons et que les résultats seront communiqués aux acheteurs possibles de nos produits vinicoles.

Ce moyen, s'il réussit, peut être considéré comme l'amorce d'un syndicat de producteurs qui pourrait, avec le temps, prendre la proportion des syndicats vinicoles du Midi, qui ont si bien réussi, dans les années moyennes, à régulariser le cours des vins.  
Le président, M. Rougié, lève la séance et rendez-vous est pris pour une prochaine réunion.

**Arrondissement de Figeac**  
**Bretenoux**  
**Le pont.** — Les travaux de réfection de notre pont suspendu se poursuivent avec assez d'activité en ce moment. Ces jours derniers on a procédé au lance-

ment de la partie qui débouche sur la route de la gare.  
Cette opération bien conduite d'ailleurs par des hommes expérimentés, a été bien réussie.  
Dans un temps relativement court, trois heures environ, la moitié du pont a été mis en place.  
Quant le pont sera complètement terminé et livré à la circulation, tout le monde ici poussera un soupir de soulagement car, avec le charroi qui passe sur notre route, la passerelle actuelle n'est vraiment pas commode.  
Il nous restera ensuite à souhaiter la reprise des travaux du tramway arrêtés depuis longtemps.

**Changement de foire.** — La Commune de Bretenoux est autorisée à transférer au 28 janvier, 26 février, 25 mars, 26 avril et 26 décembre les foires qui se tiennent au chef-lieu de cette commune le 12 des mois de janvier, février, mars, avril et décembre de chaque année.

**CONSEIL GÉNÉRAL**  
**Election du 18 Novembre 1906**  
CANTON OUEST DE FIGEAC  
**CANDIDAT RADICAL**  
**J. LOUBET**  
Conseiller municipal de Figeac

**Figeac**  
**Accident.** — Lundi, vers quatre heures du soir, le sieur Jean Bonneval, journalier, âgé de soixante et un ans, se trouvant en face le restaurant Maladeyre, au pont de Pin, n'ayant pu se garer à temps, a été renversé par une voiture qui venait de Capdenac. Relevé aussitôt, on a constaté qu'il avait reçu des contusions au visage et à la jambe droite. M. le docteur Fau, appelé de suite, lui a donné les soins nécessaires. Ses blessures, quoique graves, n'inspirent pas d'inquiétude.

**Accident mortel.** — Dans la soirée de lundi, la dame Marie Régolus, veuve Rame, propriétaire à Mége, commune de Figeac, repartait de la fête votive de Lunan. Au moment où elle montait sur la voiture, le cheval s'emballa, la voiture fut violemment renversée et la dame veuve Rame fut précipitée dans le fossé de la route. Dans cette chute, elle a reçu des contusions tellement graves à la tête et sur diverses parties du corps qu'elle est morte le lendemain mardi.

**Cajarc**  
**Les planteurs de tabac.** — Une réunion aura lieu à la mairie de Cajarc, dimanche prochain à 3 heures. Ordre du jour :

Procès-verbal de la dernière séance ; Rapport concernant les résultats de l'enquête de la dernière assemblée générale au sujet de l'assurance ; Expertise, suppression de la deuxième série, désignation des candidats ; Nomination d'une Commission de planteurs devant collaborer avec celle du Conseil général à l'organisation de la loterie ; Opinion des syndicats sur l'efficacité de la loterie ; Modification réglementaire au sujet du retrait de six ares par suite du décès du titulaire ; Questions diverses ; modification des délais de déclaration ; désignation du lieu de la prochaine réunion.

**Saint-Hilaire-Bessonies**  
**Mort subite.** — M. Contrasti, originaire de Saint-Hilaire-Bessonies, qui habitait Larroquebrou depuis trois ans environ, a été trouvé mort dans sa chambre.  
M. Contrasti souffrait d'une maladie incurable.

**Saint-Céré**  
**Changement de foire.** — Par arrêté préfectoral en date du 26 octobre la commune de Saint-Céré est autorisée à transférer au 30 novembre la foire qui se tient au chef-lieu le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. Lorsque la dite foire tombera un dimanche elle sera tenue la veille 29 novembre.

**Arrondissement de Gourdon**  
**Gourdon**  
**Arrestation.** — Ces jours derniers, le gendarmier de Freyssinet-le-Gourdonnais a arrêté le nommé François Chignac, âgé de 26 ans, sans profession ni domicile fixe, né à Bordeaux, pris en flagrant délit de mendicité et vagabondage.

Conduit à Gourdon, Chignac a été écroué à la prison de notre ville, après avoir subi un interrogatoire sommaire devant M. le procureur de la République.  
**Labastide-Murat**  
**Foire du 12 novembre 1906.**  
Favorisée par un temps superbe, la foire du 12 novembre a été assez belle.

Grande affluence au foirail, bon nombre de transactions, mais à la hausse. Sur notre champ de foire beaucoup de marchands forains ; ils ont fait beaucoup d'affaires.  
**Mercuriale de la halle :**  
Blé, 16 à 16 fr. 50 ; avoine, 9 à 9 fr. 25 mais, 9 fr. 75 à 10 fr. ; noix, 11 fr. 50 à 12 fr. ; pommes de terre, 5 fr. le tout les 80 litres.  
Poulets jeune, 0 fr. 60 la livre.  
Œufs, 0 fr. 90 à 1 fr. la douzaine ; foies gras, 2 fr. à 2 fr. 25 la livre ; perdreaux, 1 fr. 75 à 2 fr.

**Martel**  
**Problème.** — Vendredi dernier en se rendant à l'école primaire supérieure, le jeune Etienne Alard, âgé de huit ans et demi, trouva sur la voie publique un porte-monnaie contenant une somme de 400 fr. en billets de banque. Comme il s'empresait d'aller déposer à la mairie sa précieuse trouvaille, une petite fille de son âge lui apprit que M. Barrière, boucher à Martel, avait perdu la veille une égale somme. Le jeune Alard revint alors sur ses pas et, allant trouver la famille Barrière, remit à celle-ci le porte-monnaie trouvé.  
L'enfant refusa toute récompense. Toutes nos félicitations à ce brave écolier.

**Souillac**  
Notre dévoué député M. L.-J. Malvy, vient de recevoir la lettre suivante de M. Briand, Ministre de l'Instruction publique :

Paris, le 7 novembre 1906.  
Monsieur le député et cher collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un projet de création d'un 4<sup>e</sup> emploi d'adjoint à l'école des garçons de la commune de Souillac. J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'approuver la délibération prise par le Conseil départemental de l'Enseignement primaire en faveur de ce projet. Agréez, M. le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.  
Le ministre de l'Instruction publique  
Des Beaux-Arts et des Cultes,  
Signé : BRIAND.

Les pères de famille devront être reconnaissants à M. L.-J. Malvy de son heureuse intervention.  
**Pétition.** — Les habitants de la route nationale, partie comprise entre la place Laborie et le foirail, ont adressé à M. Malvy, maire de Souillac, une pétition pour le prier de s'opposer à ce que les jours de foire les pores soient mis en vente le long du boulevard.

**Incendie.** — Un incendie d'une grande violence a détruit une maison d'habitation appartenant au sieur Chassing, cultivateur, et située au lieu dit du Bourru.  
Malgré la promptitude des secours tout a été la proie des flammes.  
Une somme de 1,200 fr. en billets de banque a été détruite par le feu.  
Les causes de ce sinistre sont inconnues.

**Chez nos voisins**  
**Lot-et-Garonne**  
**FUMEL**  
La 1<sup>re</sup> à Tante Claire  
Je viens vous annoncer une grande nouvelle. Nous l'avons, en dormant, Madame, échappé belle.

Oui. Nous avons été menacés d'une levée de..... seringues.  
Nos Purgons ont été sur le point de manifester dans la rue, porteurs des insinuations que leur a conférés le docteur faculté.  
La cause de la manifestation ? Une vieille querelle entre Diafoirus et Tabellion.  
Vous vous rappelez, sans doute, l'amitié qui unissait nos deux héros ; l'arrivée de cette vieille commère, dame Politique, l'enrôlement des deux amis sous une bannière aux couleurs différentes, mais aussi incolores ; leur arrivée successive au Pouvoir ; leur abdomen orné d'une écharpe à glands d'argent ; leur retour à la vie privée, sur l'ordre formel, impératif de M. Suffrage Universel.

Après quelques années de séjour dans l'inconnu, nous les retrouvons ; l'un au service de demoiselle bienfaisance ; l'autre, chez M. de l'Hospital.  
Par hasard, l'union se fit entre de l'Hospital et Bienfaisance : union de laquelle naquit une enfant, prénommée Assistance médicale.  
Chétive, très malade, élevée au milieu des boîtes de jubube, des flacons de sirupus gummy et autres produits d'officine, la pauvre fillette, livrée à tous ses caprices, devint la proie de M. Tout le Monde.  
Pour éviter une exploitation, précurseuse de la ruine, on tint un conseil de famille. Réunion orageuse, tumultueuse entre toutes. Tabellion accusa la gent Purgonesque de tous les maux. Diafoirus fit un plaidoyer pro domo, et accusa Tout le Monde. Finalement, on pourvut Assistance d'une tutelle. Cette délicate fonction a été dévolue à très haute et très puissante dame douairière Commission de Contrôle.

La tutrice eut de tels pouvoirs que la société Purgon et Cie a protesté. Nos apothicaires se sont assemblés. On danda sur Tabellion ; on le chargea de tous les méfaits d'Israël. Dans une pérorai-

son des plus pathétiques, Diafoirus s'écria : Confrères, abandonnez-le à sa mauvaise constitution ; à l'intempérie de ses entrailles ; à la corruption de son sang ; à l'acreté de sa bile ; à la féculence de ses humeurs. — Oui, ajouta Purgon, qu'avant un mois, il devienne dans un état incurable ; qu'il tombe dans la fièvre ; dans les fluxions du sang ; dans la dissenterie ; dans l'hydropisie et, enfin, dans la privation de la vie.

Pauvre Tabellion ! Que voulez-vous qu'il fit contre ces malédictions ? Qu'il mourût ! non. Il n'eut qu'une indisposition passagère. Remis de sa frayeur, il passa ses journées, tranquillement assis auprès de son foyer, rêvant dans une douce somnolence, d'une coopérative pharmaceutique avec tarif réduit de 100/0.

Seuls des esprits malfaisants regrettent, qui, son huile de foie de morue transformée en pétrole ; qui, son sirop compensateur du sucre. Tandis que dans une chambre froide et humide, le pauvre honteux souffre, n'osant réclamer la médication bienfaisante, le baume salutaire, calme souverain de ses maux.  
(Château des Coulisses fuméolises, le 10<sup>e</sup> mois du règne de l'Action Libérale.)  
LAIN DISCRET

**Notre gare**  
Avec nos confrères régionaux, nous avons à plusieurs reprises signalé l'insuffisance de notre gare qui est loin de répondre aux besoins du commerce local. Les quais sont encombrés d'un bout à l'autre de l'arrivée. La mise en marche des grandes briqueteries réfractaires et à laitier, que construit en ce moment la Société du Périgord ne peut qu'augmenter cet encombrement en assurant à notre gare un surcroît de trafic de 150 tonnes par jour.

Cette question d'agrandissement tant de la gare des marchandises que de celle des voyageurs, fait en ce moment l'objet d'une étude de la part des fonctionnaires de la compagnie et de ceux du contrôle.

**Agitation cléricale**  
Nos bons cléricaux éprouvent le besoin de se réunir, de se sentir les coudes, et de se réchauffer l'ardeur belliqueuse des timorés. N'ont-ils pas à envisager l'échéance du 11 décembre prochain.  
Aussi, le 18 courant, deux réunions des plus privées, seront tenues chez Madame de Briançon. La première sera pour les hommes ; la deuxième pour les dames.

On nous assure que l'orateur sera un curé d'Agen, très connu dans notre ville, M. Combes.  
Réunissez-vous, messieurs les cléricaux ; malgré vous, et coûte que coûte, force restera à la loi. Avec un ministère Clemenceau et un Briand aux cultes, la victoire appartient à la République.

**Les anciens du 9<sup>e</sup>**  
Le banquet des anciens militaires du 9<sup>e</sup> de ligne est renvoyé à une date ultérieure qui sera fixée prochainement.

**GUÉRI IL Y A ONZE ANS**  
Maux de l'estomac et du foie vaincus par la Tisane américaine des Shakers.

Lorsque vos organes digestifs viennent à se déranger, il est impossible de prédire ce qui peut s'en suivre. Tout peut arriver dans un pareil cas, car tout votre organisme se ressent d'un tel désordre. Par exemple, il se produit des impuretés dans le sang par suite de la présence dans l'estomac d'aliments non digérés, et ces impuretés, sont ensuite charriées dans toutes les parties du corps. Dans de telles circonstances, il va sans dire que vous ne pouvez jamais vous bien porter. Il en était de même de M. Jean Momas, qui demeure au numéro 10 de la rue Filature, à Bordeaux, mais la Tisane américaine des Shakers l'a complètement guéri. En signale reconnaissance il écrit le 19 février 1906 la lettre suivante :

« Il y a quelques années, dit-il, j'ai été en proie à de vives douleurs d'estomac. Je ne pouvais digérer les aliments et après les repas je me sentais gonflé par suite de flatosités. Parfois, des crampes et des maux de tête me faisaient souffrir le martyre. La nuit, je ne pouvais dormir que très peu, et, le matin, j'avais des nausées, et, quelquefois, des vomissements. Mon appétit diminuait de jour en jour et il va de soi que j'étais devenu très faible. Mon visage prit une teinte jaunâtre et j'avais fort mauvaise mine. En effet, j'étais très malade j'étais aussi atteint d'une constipation des plus opiniâtres.

« J'ai souffert ainsi pendant trois ans, sans avoir trouvé aucun médicament qui pût me soulager, lorsqu'enfin on me conseilla de faire l'essai de la Tisane américaine des Shakers. Je suivis ce conseil, et dès les premières cuillerées je me sentis très bien trouvé. Les forces me sont revenues, et au bout du troisième flacon j'étais complètement rendu à la santé. Il y a onze ans de cela, mais je me porte toujours à merveille.

« En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

**Avis au public**  
Le 20 novembre 1906, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, à la Mairie de Cahors, à la adjudication de la fourniture des fourrages à la ration à faire dans la dite place, du 1<sup>er</sup> décembre 1906 au 31 octobre 1907.  
Pour tous renseignements utiles s'adresser à la Sous-Intendance Militaire.

# VOUS QUE TORTURE LA BRONCHITE



Fernande Vallot

**LA PREUVE** Paris, 5 Janvier 1905.—  
« Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott ; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajouterais que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott ». — Mme A. Vallot, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

**LE POURQUOI** Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

**Bibliographie**  
Parait aujourd'hui le 1<sup>er</sup> numéro de la Revue internationale **Le Continent**, publiée en français à Paris, chez Pedone, 13, rue Soufflot, et en français et en allemand à Berlin, Berna et Vienne.  
Le premier numéro contient des articles : de l'amiral Fournier, sur les submersibles ; de M. Pierre Baudin, sur la politique coloniale de la France ; de M. Rochefort, sur la télégraphie sans fil ; de l'amiral Pludde-mann, sur la marine allemande ; de M. Richter, sur les relations franco-allemandes depuis Algérie ; du baron de Gemmingen, sur les expériences aérostiques du comte de Zeppelin, etc.

**LISEZ TOUS LES SAMEDIS**  
Le Magazine illustré « Madame et Monsieur » qui est assurément la plus intéressante et la mieux faite des revues illustrées.

Actualités, Mode, Sports, Musique, Bridge, Romans, Contes et Nouvelles, Concours Amateurs.  
Le Numéro ne coûte que 40 centimes.

**Nuits Blanches**  
Un habitant de Toulouse indique plus bas un remède qui intéressera ceux qui souffrent d'hémorroïdes ou d'eczéma.

M. Rolles, 18, rue de la Colombette, à Toulouse, nous dit :  
« Il y a sept ou huit ans que j'étais atteint d'un eczéma humide qui me couvrait le haut des jambes et s'étendait un peu autour de la ceinture. Vous dire les souffrances que j'ai endurées m'est presque impossible. A chaque changement de température les démangeaisons étaient épouvantables et le soir, à la chaleur du lit, je me serais mis en sang car il m'était impossible de me retenir de me gratter. J'étais d'autant plus inquiet que tous les médicaments essayés ne m'avaient produit aucun effet lorsqu'on me conseilla d'essayer l'onguent Foster, vendu à la Pharmacie Orliac, à Cahors. Dès les premières applications, les démangeaisons étaient moins fortes, les plaques de petits boutons commençaient à sécher. Après une dizaine d'applications je ne souffrais plus ; il me semblait avoir retrouvé une nouvelle vie. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier.

La peau est un des moyens par lesquels les impuretés sont éliminées de l'organisme ; mais elle est sujette à des affections particulières qui entravent ou arrêtent entièrement ses fonctions et doivent être soulagées à un traitement spécial. Au nombre de ces affections on compte : l'eczéma, les hémorroïdes, les dartres, les scrofules, l'onguette, la teigne, l'herpès, etc. L'onguent Foster est un spécifique contre toutes les démangeaisons de la peau. Il a été employé et sa valeur a été démontrée dans des milliers de cas.  
Exigez bien le véritable Onguent Foster, qui est en vente chez tous les pharmaciens au prix de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 24.

**Bulletin Financier**  
Paris, 15 novembre.  
La rente française reste faible, les offres sont toujours nombreuses sur le marché du comptant. A terme, notre 3 0/0 se traite à 95,42 contre 95,47 hier.

Le groupe des Sociétés de Crédit continue à faire preuve de dispositions satisfaisantes ; le Comptoir National d'Es-compte se tient à 608 ; le Crédit Lyonnais à 1198 et la Société Générale à 658.  
La Rente Foncière est ferme à 500.  
Les transactions sont des plus restreintes sur les Chemins français : le Lyon cote 1297 ; le Nord, 1720 et l'Orléan, 1327.

Les obligations 5 0/0 or des chemins de fer d'Orléans du Brésil sont recherchées à 448 fr. La Cie de chemins de fer Nord-Ouest du Brésil est concessionnaire d'une ligne de chemins de fer à voie de 1 mètre, d'une longueur de 1.200 kilomètres environ, reliant les chemins de fer de l'Etat de San-Paulo à l'Etat de Matto-Grosso.  
Les rentes étrangères en légère reprise s'inscrivent : l'Extérieure à 95 25 ; le Portugais à 70,60 et le Turc à 93,90.  
Les fonds russes clôturent : le 5 0/0 nouveau à 84,85 ; le 3 0/0 1891 à 62,40 et le Consolidé à 75,60.  
Les actions du port et des magasins publics de Paris-Austerlitz qui viennent d'être introduites sur le marché en Ban-

**LA PHLÉBITE**  
Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent les phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Extrait de Virginie Nyrdahl qui rétablit la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco, Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

**LA VENDRE**  
**UN MATÉRIEL DECAUVILLE**  
en parfait état  
comprenant voie de 0<sup>m</sup>50, courbes et croisements, et vagonnets  
S'adresser au bureau du Journal

**Central-Garage**  
69, Boulevard Gambetta  
**R. WILCKEN**  
Véhicules d'occasion disponibles  
Voiture MORS, 16 HP. 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém., 5 pl., bois, glaces. Rem. à neuf.  
Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonnéau, 4 pl. bois et glaces.  
Voiture MORS, 8 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonnéau, 4 pl., bois et glaces.  
Voiture URIC (G. Richard et C<sup>o</sup>), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale.  
Voiture PANHARD-LEVAISSOR, 15 HP. carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér.  
Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai.  
Voiture Electrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.  
Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.  
Charges sur le courant élect. d'accumulateurs de toute capacité  
Stock du L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

**CHOCOLAT-MENIER**  
Refuser les Imitations  
**FARINE LACTÉE NESTLÉ**  
Aliment préféré des enfants.

**Bibliographie**

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1747, du 17 Novembre 1906.

Le renflouement du « Varyag », par Sauvage-Jourdan. — Dissémination des plan-

tes par les poissons, par Virgile Brandicourt. — L'île des albatros, par Jacques Boyer. — La mission française de la maladie du sommeil, par le Dr Onadé. — Les grands appareils de levage, par Henry Bougeois. — Les fermes à autriches, par D. Ballet. — Nouveaux emplois de l'oxygène en métallurgie, par E. Lemaire. — Echelles d'incendie automobiles et automatiques, par D. Lebois. — Un nouveau mode de fabrication du verre à vitres, par P. de Meriel. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 12 novembre 1906, par Ch.

de Villolleuil. — Curieuse transformation d'une pinne de homard, par J. Dorand. — Ce numéro contient 21 gravures et le bulletin météorologique de la semaine

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

RÈGLES méthode infallible pour tous retards. 11 fr. G. rino, pharmacien, à Nantes.

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)  
Travail parfait et entièrement garanti

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME  
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

(SERVICE D'ÉTÉ 1906)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos															
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700	
DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS	
PARIS (Orsay) dép.	2 56s.	10 17	7 9 s.	8 47	10 56s.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9 s.	8 56s.	11 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES (arrivé)	1 54	4 26 m.	12 54	2 51	8 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES (départ)	3 19	4 35	1	2 50	9 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (arrivé)	6 23	6 28	2 28	4 34	12 23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (départ)	6 45	7	2 41	4 50	1 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	1 47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (départ)	7 45	7 40	—	5 28	2 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS	7 53	—	—	—	2 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	2 34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 56	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Déagnac	8 51	—	—	—	3 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Payrillat	9 2	—	—	—	3 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espéra	9 22	—	—	—	3 47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Clénac	10 5	—	—	—	4 34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Labenque	10 12	—	—	—	4 42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Causse	10 45	9 35	—	7 18	5 17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE arr.	12 13	10 49s.	6 5	8 38	7 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES  
INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)  
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS